

BURE : STOP !

Déchets nucléaires

www.burestop.eu

Déc. 2015

NE PAS ENFOUIR ! NI ICI, NI AILLEURS

LOIS SUR CIGÉO

Ils veulent passer en force et faire accélérer le projet !

RISQUES

Réels, insensés et pas résolus...
A suivre

ÇA DÉFORESTE

ÇA BÉTONNE

ÇA DÉVIE

Sur le terrain, les travaux préparatoires se multiplient



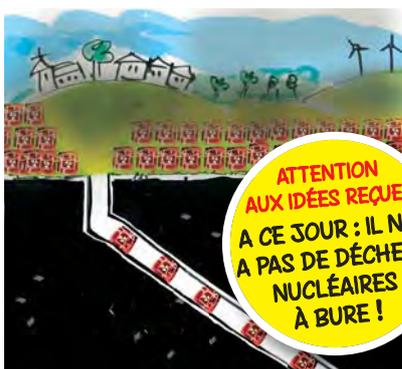
**CIGÉO
AVANCE
SANS AUCUNE
AUTORISATION
!**

Cigéo : le chantier insensé

Soit creuser près de 300 km de galeries souterraines et y enfouir simultanément 99,9% de la radioactivité issue du parc électronucléaire. Tout cela au même seul endroit... en planquant les risques le plus longtemps possible.

Ceux qui ont cru ou veulent croire encore que le chantier Cigéo va transformer Bure en une "Silicon Valley" à la française pourraient bien avoir fait une erreur magistrale en livrant le territoire au monde du nucléaire. Car Cigéo, vendu actuellement comme le futur plus gros chantier d'Europe et du siècle, comporte des risques phénoménaux et multiples, jamais évoqués, jamais exposés.

Des camions jour et nuit, une jolie vallée comblée par les verses, des trains de déchets sous les fenêtres, une bombe nucléaire s'étalant progressivement sous les pieds, ou encore des gaz radioactifs recrachés par les puits de ventilation permanente, bref, de quoi faire fuir tout le monde... Mais n'est-ce pas le but ?



ATTENTION
AUX IDÉES REÇUES
A CE JOUR : IL N'Y
A PAS DE DÉCHETS
NUCLÉAIRES
À BURE !

L'ENJEU
MAJEUR CACHÉ
DE CIGEO ?
LA SURVIE DE
LA FILIÈRE
NUCLÉAIRE

Avant d'enfouir, il faudrait stocker les déchets atomiques en surface, le temps de les refroidir et le temps de les descendre. Il faudrait même sans doute les conditionner sur place, dans de gros fûts qui fuiront un jour. Et tout cela pendant au moins 130 ans, le temps de remplir et de boucler définitivement la poubelle souterraine.

Un immense dépôt nucléaire serait créé en plein champ. C'est pour ça que l'Andra achète à tour de bras et à bon prix tout le territoire au-dessus du futur site souterrain. Lorsque le "Labo" est arrivé en Meuse/Haute-Marne, les promoteurs de l'enfouissement se

sont bien gardés de dire qu'il y aurait aussi cette première étape de stockage en surface qui impactera non plus les générations futures mais tous les habitants du coin, dans quelques années, demain.

Les transports nucléaires aussi impacteront fortement l'environnement mais... motus. Et comme une surprise n'arrive jamais seule, il est prévu de remplir le site de déchets atomiques pendant que le chantier se creuse, de quoi rendre plus se rein encore. Mais avec quels risques ? Jamais ils ne sont évoqués, seuls sont "vendus" à grand renfort de communication les soi-disant atouts du marché. Terres, champs, forêts et sous-sol contre

d'illusoirs contre-parties temporaires : manne financière conséquente, développement local, emplois, comportements vertueux et remerciements de la Nation...

Ça n'a pas frappé les esprits des élus locaux visiblement. Ils ont du mal à le croire, ou alors ils n'ont pas compris, ou alors ils préfèrent se taire ? En tout cas, pas un mot, aucune explication aux riverains qui pourraient subir dès 2025 les déchets en plein air à leur porte. Un "La Hague/Soulaines/Marcoule" gigantesque, avec toutes les nuisances (superdurables) qu'on n'a pas encore imaginées. Et que l'on nous tait toujours.

Bure, Bonnet, Mandres, Ribeaucourt et Saudron
Entre ces 5 villages, ce serait un chantier incessant jour et nuit pendant plus de 100 ans et un futur no man's land...

LES DÉCHETS ATOMIQUES

- **80 000 m³** de déchets de haute et moyenne activité à vie longue
- **180 000 colis MA-VL**
- **62 000 colis HA-VL**
- **MOX (?)**, produit hyper toxique issu du retraitement, combustible nucléaire (7 % de plutonium et 93 % d'uranium appauvri)

DEUX STOCKAGES

- **560 hectares en surface** sacrifiés au stockage nucléaire d'attente, infrastructures de surface, au terminal ferroviaire, aux zones de puits, etc.
- **15 km² d'installations souterraines à 500 m sous terre**
- **300 km** de galeries souterraines (Bure-Lille à vol d'oiseau)
- **5 km** de double descendrière vers le stockage
- **Ventilation permanente** des gaz radioactifs souterrains

LES TRANSPORTS

- **2 transports nucléaires ferroviaires par semaine + des transports par les routes**

LE CHANTIER

- **Forêts** : des hectares d'arbres rasés + **Déblais** : **10 millions de m³** extraits et stockés sur place, modifiant le paysage + **Béton** : plusieurs millions de m³ + **Eau** : millions de m³ (d'où ?)
- **Camions** : **1 camion benne de 30 tonnes toutes les 80 minutes, jour et nuit pendant plus de 100 ans** + trafic des bétonneuses et ensemble du matériel pour les chantiers en surface qui s'éten draient sur plus de 560 ha...

De quels déchets parle-t-on ?

Il s'agit des déchets nucléaires HA-MA VL (Haute et Moyenne Activité à Vie Longue). Si ils représentent 3,3 % du volume total de déchets issus des activités de la filière électro-nucléaire, ils concentrent plus de 99,9 % de leur radioactivité totale. Ils proviennent du fonctionnement des centrales nucléaires (combustibles usés retraités).

Leur durée de vie toxique dépasse toute échelle sensée. Elle va de milliers à des millions, voire milliards d'années. L'énergie nucléaire dite "propre" est un mythe, dangereux et injustifiable. A ce jour, aucun pays au monde n'a trouvé de gestion responsable pour ses déchets !

Les enfouir ne résoudra rien

Enfouir ne résoudra rien, les atomes forceront toutes les barrières un jour, ça fuira, c'est prévu. Enfouir une telle masse de radioactivité est un pis-aller, celui d'une société tributaire du nucléaire et impuissante aujourd'hui comme demain face à ses déchets.

L'Andra compte sur le concept du "multi-barrières" pour retarder le retour de la radioactivité à la surface. Son cahier des charges : isoler les déchets dans des colis enfouis en grande profondeur dans l'argile et retarder le transfert vers la biosphère des radio-nucléides qui un jour sortiront des colis dégradés, en suivant des fissures et des failles, via l'eau souterraine, au gré des changements du sous-sol (séismes, fracturations,...). Escompter qu'ils seront alors moins radioactifs (décroissance naturelle sur des milliers/millions d'années) et sans danger est un sacré pari sur l'avenir !

Au fait, le destin de la Lorraine et de la Champagne-Ardenne, c'est future grosse poubelle atomique de la France ?

Toute la gamme des déchets nucléaires (très faible, faible, moyenne, haute activité à vie courte ou longue) est, soit déjà stockée, soit en passe d'y être, sur une zone minuscule. Bure (Meuse) > Soulaines (Aube) = 60 km. Soulaines > Morvilliers (Aube) = 10 km. Côté développement territorial, cela ne peut pas être dû au hasard. Sacré coup de bol ou triste sort ?

HISTOIRE D'ENFOUIR

1980 à 1990 : 4 sites explorés dans le nord-ouest de la France sans prévenir, fortes oppositions.

1990 : Arrêt des travaux par l'Etat, suivi du moratoire Rocard.

31/12/1991 : Loi Bataille sur la gestion des déchets nucléaires.

1992/1993 : 2 sites nommés dans le nord-ouest sans prévenir, fortes oppositions, arrêt des recherches.

1994 : Appel à candidatures. 4 sites sont retenus (Gard, Meuse, Haute-Marne, Vienne), fortes oppositions mais les élus locaux sont appâtés par des promesses.

1999 : Bure est retenu "labo" dans l'argile, par décret, sans aucune concertation des populations.

2000 : Repli de la mission "granite" envoyée sur 15 nouveaux sites et obligée de tout stopper, face, au bout de 3 déplacements, à une opposition très radicale.

2005 : Premier débat public. Conclusion, le public préfère le stockage en surface.

2006 : Loi sur la gestion des déchets nucléaires, l'enfouissement à BURE est pourtant retenu seule voie de référence.

2007/2012 : Qualification du territoire (ZIRA), passage de Cigéo en conception industrielle.

2013 : Second débat public, le boycott lancé par six associations est réussi. Le débat est un fiasco.

Suite aux remous du débat public, Andra et pouvoirs publics tentent d'apaiser les craintes et de faire croire que le processus est freiné, via une phase soi-disant pilote mais continuent... à avancer.

2015 : La loi sur la réversibilité n'est pas débattue.

2017 : Fin de préparation par l'Andra du dossier d'autorisation de construction (DAC).

2018 (?) : Evaluation de la DAC et enquête publique.

2025 ? Lancement d'une fausse "phase pilote", si on laisse faire !

Usine Syndièse : nos forêts dans les réservoirs de nos voitures ?

Syndièse est un projet du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), en cours d'implantation à Saudron, à 3 km de Bure.

Il est destiné à produire du diesel à partir de biomasse forestière.

Et le CEA récupère sa mise au passage, en ponctionnant des fonds GIP (Groupement d'Intérêt Public) d'accompagnement du projet Cigéo que lui même finance !

Nouvelle énergie propre et rentable ? Non.



SYNDIÈSE, BIEN PRATIQUE POUR SE DÉBARRASSER DES FORÊTS RASÉES POUR INSTALLER CIGÉO ?

Ce démonstrateur Syndièse engloutirait au minimum 90.000 tonnes de bois brut annuel, soit l'équivalent de 20% de la ressource Bois supplémentaire disponible en Lorraine. La pression serait alors intenable pour la filière bois locale (concurrence accrue sur la ressource) et dangereuse pour la pérennité de la forêt.

Un bilan énergétique calamiteux

Transport, séchage, gazéification... autant de phases hyper-consommatrices d'énergie. Chaque année, l'usine consommerait l'électricité nécessaire à l'alimentation d'une ville de 30.000 habitants. Tout cela pour produire juste assez de diesel pour faire rouler à peine 3.000 voitures/an !

Une usine polluante... imposée sans aucune concertation préalable

Syndièse serait une usine très polluante (de type ICPE/SEVESO) : poussières allergènes, gaz acides, cendres et goudrons toxiques et métaux

lourds... L'équivalent d'une piscine olympique par mois d'effluents sortirait de l'usine pour être traités en tant que déchets dangereux. Alors qu'aucune enquête publique n'a encore eu lieu, le CEA a d'ores et déjà commencé, en 2013, la construction de l'atelier de broyage et d'un laboratoire d'analyses.

Des antécédents chaotiques...

La seule tentative équivalente à Freiberg, en Allemagne, a fermé en 2008 pour des raisons économiques et financières. Il faut dire que le carburant produit serait deux fois plus cher que le diesel classique, pour un bilan émission de gaz à effet de serre très lourd, et que la rentabilité financière ne peut être atteinte sans subventions publiques et en dessous d'1 million de tonnes de bois brut à l'année...

Des alternatives ?

Culture de micro algues, valorisation des gaz sortant des aciéries Lorraines, production d'hydrogène à partir d'éoliennes et amélioration des possibili-

tés de stockage... les voies de recherches prometteuses ne manquent pas. Les investissements devraient aussi soutenir davantage la valorisation de nos déchets ménagers fermentescibles, à l'échelle des collectivités, comme le fait l'usine Lorraine Méthavalor à Forbach (57). La première solution, c'est avant tout la réduction de notre consommation excessive de carburant : rationalisation de nos déplacements, développement des filières courtes, transport de marchandises par mode fluvial et ferroviaire, développement des transports en commun, transports doux...

Avec le projet Syndièse à quelques km de Bure, la filière nucléaire nous offre un remake peu glorieux de "retour vers le passé" : du nucléaire et du diesel en masse... Cette nage à contre-courant de la transition énergétique n'est plus tenable. Le projet Syndièse est un projet dépassé et destructeur et il doit être abandonné.

Dossier complet sur
<http://mirabel-lne.asso.fr/content/syndiese>



LA CARTE DE L'ANNEXION / NUCLÉARISATION DE TOUT UN BASSIN DE VIE SI ON LAISSE FAIRE !

Le bulldozer Andra avance sur le terrain, alors que Cigéo n'est toujours pas autorisé !

C'est en 2017 que l'Andra doit soumettre son avant-projet et sa demande d'autorisation de création de Cigéo.

A partir de 2018 est prévue l'enquête publique préalable au feu vert... ou au refus du projet. Et pourtant, en septembre 2015, ont fleuri des chantiers de fouilles archéo, travaux préparatoires à une déviation de route, transformateur électrique, voie ferrée, déforestation, etc.

Avant l'été 2015, de nombreux agriculteurs bénéficiant de baux précaires sur les terres acquises par l'Andra directement ou via la SAFER sur la zone destinée à la future descenderie, se sont vus notifier le retrait de ces terres après les moissons de fin août. Pour pouvoir accéder aux terrains privés, la préfecture a publié entre fin août et mi-septembre, sur demande de l'Andra, des arrêtés pour la réalisation de forages et de sondages (études géotechniques), de relevés et bornages topographiques (cartographie détaillée des terrains), de relevés environnementaux et de fouilles pour le diagnostic d'archéologie préventive.

En plus des zones prévues pour la descenderie et la voie ferrée, l'Andra, déjà propriétaire d'environ 3000 hectares de réserve foncière (environ 2000 ha de forêts et 1000 ha de terres agricoles), ne cesse d'étendre son emprise.

Les surfaces annoncées pour la création de Cigéo (infrastructures extérieures) sont passées de 300 hectares en 2013 à 500-600 hectares. RTE (Réseau de transport d'électricité) projette de stériliser 7 hectares à l'ouest de Bure pour installer le transformateur électrique qui raccorderait la poubelle au réseau, tandis qu'une nouvelle zone à urbaniser (supérette, boulangerie, etc) serait construite à proximité... Et l'Andra a récemment vendu des terres au conseil municipal de Gondrecourt-le-Château pour la construction d'une nouvelle gendarmerie. Des coupes à blanc ont aussi débuté dans le bois de Mandres-en-Barrois (zone des puits), le bois de Glandenoie et d'autres bosquets. L'Andra projette de construire une déviation de la D960 pour 2018 et une ligne de voie ferrée pour 2020.

Et si Cigéo n'était pas permis ? Pour l'Andra, cela passerait simplement en "risque industriel". Ne serait-ce pas plutôt un bon moyen pour mettre tout le monde, une fois de plus, devant le fait accompli d'un projet imposé ?

Les SAFER achètent des terres pour l'Andra

Les deux SAFER* (Lorraine et Champagne-Ardenne) font de la prospection active et achètent pour le compte de l'Andra des réserves foncières dans la région. Ces réserves serviront de monnaie d'échange lorsqu'il faudra exproprier les propriétaires le moment venu. Maurice Michel, président de l'ASODEDRA (Vosges) a interpellé sans succès nombre d'élus : «*Vous paraît-il bien conforme à l'éthique qu'un organisme, dont la vocation est de protéger la vie agricole, apporte son concours, direct et/ou indirect, à la réalisation d'un projet qui aura pour effet de laisser aux générations futures une terre irrémédiablement endommagée ?* »

* Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

Mandres-en-Barrois, un village partagé

2 Juillet 2015 à 6 h du matin. Heure improbable à laquelle le conseil municipal est réuni et vote à 7 voix contre 4 pour l'échange du bois communal au profit de l'Andra. Pourtant, deux ans plus tôt, les habitants s'étaient prononcés contre la cession de 220 ha de forêts communale contre 370 ha situés dans différentes communes entre 5 et 11 km de distance. Le résultat de la consultation était clair. Sur 86 suffrages exprimés, il y avait 50 NON, 35 OUI et 0 NUL. Le conseil municipal s'était alors engagé à suivre ce vote consultatif. Aujourd'hui, une partie des habitants s'organisent pour tenter de faire annuler la délibération, avec beaucoup de détermination !

Face à la pression foncière, un collectif "Reprendre le territoire" s'est constitué en septembre 2015.

Des milliers de transports, des millions de risques...

Chut, on irradie en silence... avec la complicité de la mairie, de la préfecture et de l'ASN* !

Void-Vacon et sa plate-forme de nuitée pour camions de transports de pièces mécaniques, est transformée en catimini en plaque tournante d'un trafic de convois de matière nucléaire à haut risque et de déchets radioactifs...



Fin 2013, les riverains de l'entreprise LMC, à Void-Vacon, en Meuse à 36 km de Bure, s'interrogent. La plate-forme de transport LMC, filiale d'Areva international, installée depuis 2009, était conçue à l'origine pour le transport de pièces mécaniques neuves à destination des installations nucléaires du sud de la France. Depuis 2013, changement de destination : elle sert d'aire de repos (nuitée) pour des camions chargés de matière radioactive (UF6 naturel, UF6 appauvri, UO2). Areva reconnaît 1350 transports de matières sensibles et matières radioactives en 2013.

Indispensable vigilance citoyenne

Ce n'est que grâce à la vigilance des habitants locaux et de militants que la présence de transports de matières radioactives a pu être repérée et révélée à la population. AREVA et la municipalité de Void-Vacon -qui était au courant- n'ont pas informé les habitants. Ces convois traversent le village. La plate-forme est située à moins de 500 m d'habitations particulières et à moins d'un kilomètre d'une école maternelle. Interrogés, les services de secours ne semblent être ni correctement informés, ni formés à intervenir sur des convois aussi particuliers et

dangereux. Le vendredi 20 février 2015, en soirée, est repéré, par des habitants vigilants, un transport de combustible nucléaire neuf. La remorque bâchée bleue comporte à l'arrière une plaque orange sur laquelle on peut lire le code UN 2977. Il s'agit donc d'hexafluorure d'uranium fissile contenant plus de 1% d'uranium 235 (UF6 enrichi), matière extrêmement dangereuse d'un point de vue chimique, mais aussi en termes de radiotoxicité potentielle. Ce camion attelé ne quittera la plate-forme que le lundi 23 à 5h50, au bout de 48 h. D'autres convois radioactifs sont restés stationnés plus de 72h. Visiblement, la société de transport LMC échappe aux contraintes strictes imposées par la loi à une installation nucléaire de base.

Un trafic intolérable

En 2014, Areva se félicite de la diversification des activités annuelles de la plate-forme. Sur les 900 convois en transit (environ 3 par semaine), 500 auraient transporté des matières nucléaires, 100 de l'outillage contaminé, 300 des déchets radioactifs. Un ballon d'essai grandeur nature avant qu'elle ne fasse partie intégrante du dispositif de transport routier vers Cigéo. Et tout cela en catimini ?

Le collectif des habitants vigilants de Void-Vacon informe, surveille la plate-forme et interroge la préfecture. L'activité nucléaire de cette plate-forme -honteusement imposée à la population- doit être suspendue immédiatement, afin de préserver la sécurité et la santé des habitants de la commune.

* ASN : Autorité de sûreté nucléaire

Dès 1998, des preuves de contamination d'une partie des transports nucléaires

D'après une étude datée de 1998 et jamais démentie de Wise Paris, organisme indépendant, au moins un tiers des transports de déchets nucléaires étaient contaminés à cette époque, au vu et au su des industriels et des pouvoirs publics qui n'ont rien fait. Ainsi, « **TRANSNUCLÉAIRE, transporteur par rail des matières nucléaires, indiquait qu'en moyenne 26 % des emballages de combustibles irradiés et 36 % des transports arrivant à Valognes en provenance des centrales françaises entre janvier et novembre 1997 étaient contaminés** ». Qu'en est-il aujourd'hui ?

CIGÉO/BURE : 130 ANS DE RISQUE D'ACCIDENTS + UNE EXPOSITION RADIOACTIVE INÉVITABLE

■ **VOIES FERRÉES** : 100 trains de 10 wagons par an, contenant des déchets moyennement et hautement radioactifs, convergeraient vers Cigéo/Bure.

■ **RISQUES** : 13 000 transports soit 13 000 possibilités d'accidents ! Deux fois par semaine, seraient traversées - sans en être averties - les grandes agglomérations comme Caen, Paris, Amiens, Reims, Lyon, Dijon, etc. De même que, plus localement, les villes de Bar-le-Duc, Commercy, Ligny-en-Barrois, Gondrecourt-le-Château...

■ **ROUTES** : Par voie routière, des camions viendraient notamment de Valduc/Dijon (CEA).

■ **CHUT... SECRET DEFENSE** : La politique du pire en matière de transit nucléaire n'est viable que sous le sceau du Secret Défense, pratiqué depuis toujours. Comme si, pour les déchets atomiques, prendre le train et passer par les gares des usagers était un acte neutre, banal et sans risque.

■ **NON-INFORMATION** : 2025 approche, certains habitants commencent à poser à leurs élus des questions sur le trafic à venir mais l'information manque. Seuls les préfets sont avisés des transports de matières dangereuses et de leur itinéraire. Les maires de communes traversées ne le sont pas, encore moins les usagers des gares SNCF.

■ **NE PAS CROIRE AUX BONIMENTS** Impossible de signer un chèque en blanc à l'Andra et aux producteurs de déchets qui s'engagent sans rire sur un vraisemblable "zéro impact radiologique" de Cigéo/Bure alors que les faits et le bon sens prédisent tout le contraire. Outre l'extrême danger que ferait courir chacun de ces convois à la population -le risque zéro en matière nucléaire n'existe pas-, il est évident que ceux-ci contamineraient durablement l'environnement traversé.

CONVOIS DE DÉCHETS NUCLÉAIRES, UNE ÉTUDE ALARMANTE

Un rapport de la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité), réalisé en 2012, alerte sur les risques et le défaut d'encadrement réel des transports nucléaires.

Des normes très -trop- floues

Selon elle, les évaluations officielles des transports de matières radioactives minimisent fortement la réalité et donc le niveau réel d'exposition du public aux risques d'irradiation et de contamination qu'ils induisent. Ainsi peuvent circuler, sans contrôle ni information, des matières dont certaines sont irradiantes et d'autres très radio-toxiques. La définition de « matière radioactive » est soumise à certaines règles mais de nombreuses matières sont exemptées de toute contrainte, contrôle et de toute obligation de protection et de signalisation.

Des emballages sous-dimensionnés

En France, les autorités assurent que « la conception du colis de transport obéit à des critères stricts de sûreté », les dispositifs de transport des matériaux les plus dangereux (combustible irradié, plutonium, hexafluorure d'uranium...) étant soumis à des épreuves destinées à démontrer leur résistance en situation normale et accidentelle. Par exemple, pour les « colis » de catégorie B, les épreuves de résistance au choc et au feu sont les suivantes :

- chute de 9 m sur une surface indéformable (soit un choc à 50 km/h) ;
- chute de 1 m sur un poinçon ;
- incendie totalement enveloppant de 800°C minimum pendant 30 minutes.

Selon la CRIIRAD, ces épreuves sont manifestement sous-dimensionnées par rapport à certains accidents qui sont susceptibles de se produire. Les emballages devraient être conçus pour résister à 100% des accidents graves, en ménageant, qui plus est, une marge de sécurité maximale.

Le public exposé à son insu

Depuis 1998, les constats de la CRIIRAD sont récurrents. Des "débits de dose" sont mesurés à proximité des chargements radioactifs, que ce soit sur des quais de gare ou sur des parkings d'autoroute ou d'agglomération.

Les véhicules circulent dans le domaine public et les camions stationnent sur des aires de parking ouvertes à tous les usagers qui ignorent qu'ils peuvent être exposés au flux de rayonnements émis par les « colis » radioactifs.

Des trains transportant des combustibles irradiés stationnent régulièrement en gare, à moins d'un mètre des usagers de la SNCF. Les cheminots qui interviennent au plus près des wagons irradiants manquent de formation, d'équipements et de protection contre les risques.

Selon la CRIIRAD seule une part infime de la population a conscience de la nature des risques et du caractère irradiant de la plupart des chargements. Si la réglementation impose des normes et si la contamination potentielle paraît faible, elle reste dangereuse, au regard du nombre de chargements qui circulent sur le territoire français et de sa dissémination dans l'environnement.

Changer la réglementation

Pour la CRIIRAD, l'absence de contamination surfacique sur tout conteneur ou véhicule qui transite dans le domaine public devrait être la règle ! La réglementation doit garantir que les chargements radioactifs qui circulent dans l'espace public ne génèrent pas de niveaux d'irradiation inacceptables, ce qui implique d'abaisser drastiquement les limites de débits de dose en vigueur. Si les limites d'intensité du flux de rayonnement restent inchangées, elle préconise d'instaurer, autour de chaque chargement, et tout au long de son parcours (en particulier au niveau des aires de stationnement), une zone interdite d'accès au public et aux travailleurs n'ayant pas le statut de travailleurs exposés aux rayonnements ionisants...

Dossier complet sur www.criirad.org

LES CONVOIS RADIOACTIFS
CRÉENT DE L'EMPLOI
...DANS LES FORCES DE L'ORDRE

C'EST DÉJÀ ÇA !

LES FLICS, SONT AU COURANT
DE CE QU'ILS RISQUENT OU PAS ?



WIPP : incendie et contamination dans le premier site d'enfouissement au monde. **Quelle leçon ?**

WIPP (Nouveau-Mexique) est le premier site d'enfouissement américain en grande profondeur de déchets nucléaires en fonctionnement au monde. C'est aussi un centre "pilote", co-géré par AREVA, présenté comme une vitrine.

Quinze ans après sa mise en service, incendie souterrain puis accident d'origine inconnue ont tout bloqué.

Oui, l'accident est possible et sa gestion impossible. Et le projet Cigéo, c'est un WIPP puissance... 1000(?).



WIPP, PREMIER SITE OPÉRATIONNEL AU MONDE DE STOCKAGE EN FORMATION GÉOLOGIQUE PROFONDE : LA SUPER VITRINE... JUSQU'AU 5 FÉVRIER 2014

L'impensable est arrivé : deux accidents en 1 mois

Le 5 février 2014, un incendie sur un camion se déclare à moins de 650 m, dans la zone nord du centre d'enfouissement de déchets nucléaires militaires américains du WIPP (Waste Isolation Pilot Plant) au Nouveau-Mexique. Par ailleurs, le 14 février, zone sud, une balise d'alerte extérieure entre en fonction sous l'action de rejets radioactifs. Il semblerait qu'un ou plusieurs des 258 colis de déchets enfouis (dans la salle 7/zone 7) soient la source des rejets radioactifs et chimiques. De l'américium 241, du plutonium 239+240 sont retrouvés dans des filtres. 21 employés du WIPP sont informés qu'ils ont été testés positifs à une contamination radiologique interne. Une grande inquiétude saisit les riverains qui déplorent le manque d'informations claires et exactes. La ville proche, Carlsbad, exige des explica-

tions, la presse du Nouveau-Mexique se montre très alarmante... Selon Don Hancock, expert indépendant, le 22 mars, "un mois après les faits, nous ne savons toujours pas ce qui s'est passé. Des rejets contaminants pourraient encore se produire. De plus, la quantité de radioactivité rejetée dans l'atmosphère peut être à jamais inconnue". L'ampleur des dégâts souterrains matériels est quasi impossible à évaluer tout comme les moyens à mettre en œuvre. L'information officielle se veut rassurante et minimisatrice mais le public n'a pas confiance. Quelles suites à envisager ? Le site est fermé provisoirement, aller voir ce qui se passe au fond semble d'une grande complexité et dangerosité... Le puits d'accès principal a été mis hors service à cause des dépôts de suie sur l'équipement électronique.

Non respect des procédures

Juillet 2014, une hypothèse est avancée. Il semblerait qu'un fût en pro-

nance du centre de conditionnement Los Alamos National Laboratory se soit fissuré et aurait explosé. "Des produits chimiquement incompatibles présents dans le fût 68660, en association avec des conditions physiques (comme par exemple, la configuration des matériaux dans les fûts) ont entretenu des réactions chimiques exothermiques conduisant à un emballage thermique ; l'accumulation de gaz qui s'est ensuivie à l'intérieur du fût a déplacé le couvercle, avec pour conséquence l'échappement de matières radioactives et à température élevée, qui ont réagi avec l'air ou avec d'autres matériaux à l'extérieur du fût, pour provoquer les dommages observés dans WIPP P7R7."

L'enquête a montré qu'il y avait des défaillances au Los Alamos National Laboratory dans la compréhension et l'application des règles qui avaient été édictées pour la confection de ces fûts de déchets. Il y aurait eu contournement et mépris des procédures requises. Cet incident souligne l'aspect

BON à SAVOIR

Le WIPP est conçu pour accueillir, au sein de cavités creusées dans du sel à environ 660 mètres de profondeur, 176 000 m³ de déchets dits transuraniens (contenant notamment de l'Américium et du Plutonium), issus d'activités nucléaires de défense (recherches militaires et production d'armes nucléaires). Cette installation est en exploitation depuis mars 1999.

En 2012, Areva a intégré le consortium chargé par le Ministère de l'Energie des États-Unis (DOE) de la gestion et de l'exploitation du site de stockage WIPP, au Nouveau-Mexique.

crucial de l'assurance qualité tout au long de la chaîne d'élaboration des colis de déchets. Se pose un réel problème pour les dizaines de fûts en attente d'enfouissement qui s'accumulent temporairement à Los Alamos et au Texas. La chaîne de stockage est enrayée et, d'autre part, 491 fûts similaires potentiellement défectueux sont déjà stockés ou en attente de stockage.

Octobre 2014, un plan de remise en fonctionnement du site est à l'étude, la décision politique est prise, mais techniquement il est extrêmement difficile à concevoir. Le redémarrage de WIPP est alors prévu pour 2016 et la réparation est évaluée à 242 millions de dollars. Le plan de remise en état prévoit un coûteux nouveau système de ventilation et la fermeture des portions du site de stockage souterrain où sont entreposés des centaines de fûts dangereux. Juin 2015, le scellement de celles-ci est réalisé avec des chaînes pour bloquer les entrées, une toile résistante étanche pour empêcher l'air de passer, des murs de sel de la mine remontés contre le tissu et contre les conteneurs pour les empêcher de tomber, puis une cloison étanche en acier. Ces mesures sont jugées insuffisantes par certains experts.

Le redémarrage impossible

Juillet 2015, la date de mars 2016 pour redémarrer les opérations de stockage doit être repoussée en raison de "problèmes imprévus"... Août 2015, le WIPP est toujours fermé. Il doit obtenir des permis de conformité et une nouvelle autorisation pour refonctionner. L'estimation du coût passe alors provisoirement à 500 millions de dollars.

DEUX ENFOUISSEMENTS, DEUX CATASTROPHES

Désastre à ASSE en Allemagne

En inaugurant le stockage des déchets nucléaires dans une mine de sel à Asse, il y a quarante ans, l'Allemagne était à la pointe de la technique. Christian Bataille en 1990, vantait à l'Assemblée nationale l'exemplarité du site (cf p.13).

125 000 fûts faiblement radioactifs ont été entreposés à 750 m de profondeur entre 1967 et 1978. 1300 autres fûts de déchets "moyennement" radioactifs (mais contenant onze kilos de plutonium) gisent également à 511 mètres de profondeur. Depuis 1988, de l'eau pénètre chaque jour dans la mine d'Asse en plusieurs endroits, soit 12.000 litres par jour.

En 2008 seulement, la contamination au césium 137 du site est révélée. La fermeture de celui-ci a été décidée mais les fûts doivent rester sur place. Les Verts réclament leur déplacement, évalué à 2 milliards d'euros. Les habitants de la région craignent une contamination de l'eau potable aux alentours de la mine...

Incendie dans une mine en Alsace, STOCAMINE

STOCAMINE, ancienne mine de potasse en Alsace, a stocké 44.000 tonnes de déchets ultimes (arsenic, amiante, chrome, mercure, cyanure, résidus électroniques...) entre 1999 et 2002. Un incendie de plus de deux mois en septembre 2002 a tout stoppé.

Depuis la situation est ingérable et catastrophique : menace de pollution de la plus grande nappe phréatique d'Europe, incapacité des pouvoirs publics à trouver des solutions, atteinte de la santé des mineurs... Une association de consommateurs, la CLCV, demande le déstockage total des 44.000 tonnes de déchets dangereux. Suite à une concertation publique, et à la demande de l'État, fin 2013, l'exploitant Stocamine a présenté 5 scénarios de fermeture. Selon les scénarios, le coût du déstockage varie de 84 à 150 millions d'euros et sa durée de 7 à 11 ans. Un scénario minimal doit être mis en œuvre en 2014, qui prévoit le déstockage de 11% des déchets, principalement ceux de mercure. Inquiétant ! Comme à BURE, étaient vantés au début le caractère exceptionnel du site, l'emploi, la réversibilité en cas de pépin, la sûreté pendant des milliers d'années, une surveillance via un CLIS, une manne financière conséquente...

Quand le député Christian Bataille vantait ASSE

Pour préparer la loi de 1991 de gestion des déchets nucléaires qui porte son nom, le député Christian Bataille s'inspire du site de stockage nucléaire de ASSE en Allemagne et en vante les mérites : site sec et exemplaire, sans risque de bouleversement. Un point noir toutefois selon lui, une ressource en sel porteuse de risque d'intrusion ultérieure à anticiper.

26 ans après, la réalité le contredira totalement : inondation des galeries, contamination, fermeture du site...

RAPPORT BATAILLE n° 1839

Assemblée Nationale - décembre 1990

QUESTION : *Comment se débarrasser définitivement et en toute sécurité des déchets nucléaires à haute activité ?*

RÉPONSE : « Votre Rapporteur a eu l'occasion de visiter la mine de sel de ASSE en Allemagne. Dans cette ancienne mine de sel où ont été au début entreposés des déchets nucléaires à faible et moyenne activité sont aujourd'hui conduites des expériences sur le comportement des formations salifères au contact des déchets à haute activité. (...) »

Les visiteurs de la mine de Asse ne manquent pas d'être impressionnés par ce site et en particulier par la totale absence d'humidité dans les galeries et par le parfait état de conservation des fûts de déchets à faible activité entreposés depuis 1967. A moins de cataclysme géologique bouleversant toute l'écorce terrestre, on ne voit pas comment la radioactivité pourrait, en l'absence de toute circulation d'eau, remonter à la surface même après une très longue période.

Toutefois le choix du sel comme lieu de stockage présenterait un grave inconvénient. Cette roche est un minerai qui pourrait avoir dans l'avenir un intérêt économique. Il faudrait donc avant de choisir cette roche, réfléchir sérieusement aux moyens d'interdire les intrusions humaines. »

Le projet CIGÉO est déjà "mort-né"

Bertrand Thuillier
(Ingénieur agronome,
Docteur es Sciences de
l'Université de Reims
Champagne-Ardenne)
nous livre ici
son analyse critique
et pragmatique des
données publiques
de l'Andra.

**Pour lui, le doute
sur le projet Cigéo
ne fait qu'empirer !**



Pourquoi toutes ces incertitudes majeures (quantité et nature des déchets à stocker, réelle maîtrise des risques, coût incertain, conséquences économiques sur les régions concernées) après plus d'un milliard d'euros dépensés en études, et huit ans après le vote de la loi de 2006 favorisant la solution de l'enfouissement ?

Question risques, il apparaît qu'au démarrage du projet, des choix de conception ont été faits expliquant largement ces incertitudes patentes. En effet, la principale idée pour les déchets Moyenne Activité Vie Longue (MAVL) a été de concevoir ce stockage comme un entrepôt souterrain ouvert pour être temporairement réversible, mais avec des alvéoles irradiantes (colis sans protection radiologique, rendant par voie de conséquence les alvéoles inaccessibles).

Ce choix s'explique aisément pour des raisons de coût -des colis non protégés sont moins volumineux- et de communication, l'irréversibilité est plus difficile à faire passer auprès des populations. Mais ce choix de conception pour Cigéo a pour conséquence de générer trois faiblesses structurelles extrêmement dommageables pour la sécurité du stockage lors de son exploitation :

- Les alvéoles de type entrepôt (jusqu'à 500m de long) amplifient et rassemblent des facteurs extrêmement dangereux comme des quantités considérables de combustibles (centaines de tonnes de bitume, milliers de litres d'hydrogène), un

comburant inépuisable (ventilation très forte), et des étincelles (batteries de forte puissance), le tout en présence de matières radioactives, et dans un milieu souterrain qui générera un effet "four" lors d'un incendie inévitable dans ces conditions.

- Un système réversible oblige à différer les scellements, et entraîne alors des ouvertures et une ventilation indispensable et continue durant toute la durée de l'exploitation. Il laisse alors le stockage complètement ouvert sur l'extérieur. Non seulement ces ouvertures génèrent des contaminations en surface par tout un ensemble de gaz radioactifs et des possibles particules radioactives, mais elles fragilisent très sensiblement le stockage en raison du caractère évolutif de toutes structures souterraines : éboulements, déformations et usures des structures, fluage des terrains, infiltrations...

- Des alvéoles irradiantes, par conséquent inaccessibles dès la présence du premier colis, contraignent à s'assurer que toute possibilité de contamination des locaux doit être exclue. En effet, il ne sera alors plus possible (ou extrêmement périlleux) d'aller rechercher un colis défectueux, par exemple, qui serait tombé, qui aurait gonflé, qui aurait évolué, qui produirait trop de gaz...

Ces éléments structurants expliquent alors aisément la multiplicité des risques présents, ces derniers sont amplifiés et non maîtrisés par une conception inspirée plutôt par des soucis de communication que par une véritable et sérieuse réflexion

industrielle. En d'autres termes, on a pensé pouvoir transposer un savoir-faire de conception d'entrepôts de surface vers une structure souterraine ouverte, juste pour des raisons de réversibilité, et donc de communication.

Démonstration par le WIPP

La démonstration de ce manque de sérieux et de cette conception menée en dépit du bon sens est déjà présente dans le retour d'expérience issu de l'accident industriel du WIPP (cf. article page 8).

En effet, l'accident du 14 février 2014 au sein du Centre de stockage WIPP apporte des faits très riches d'enseignements quand on met ces constats en regard des grands traits de conception de Cigéo. Il apparaît très rapidement que Cigéo n'aurait non seulement pas résisté à un tel scénario par une sensibilité plus grande, mais aurait très certainement précipité la fin de l'exploitation du site. Dans leurs analyses des risques, et en particulier contre l'incendie, les concepteurs de Cigéo ont mis en place principalement :

- Des protections externes des colis, avec l'insertion des colis dans des emballages de béton,

- Des mesures de prévention contre l'incendie dans les galeries (pas dans les alvéoles), comme par exemple, l'absence de pneus, l'interdiction de véhicules diesels ou encore l'installation d'un PC sécurité au cœur de l'installation souterraine,

■ Une gestion prévisionnelle sophistiquée de la ventilation afin de rabattre les fumées en cas d'exposition des travailleurs ou des services de secours.

Les principaux constats observés à l'issue de cet accident sont sans appel :

■ La génération de l'incendie a été interne à un colis par réaction chimique, et non externe,

■ La température atteinte a été très élevée (1500°C),

■ La réaction chimique a même généré une flamme externe au colis avec l'ouverture du colis et des projections de matières à proximité,

■ Le colis était à son cœur encore à 250 °C, 70 jours après l'accident,

■ Le système de ventilation et les filtres n'ont pas permis d'éviter la contamination des puits d'extraction d'air et la diffusion de radioéléments en surface,

■ Les mesures de sécurité et d'évacuation ont été mises en place, seulement près de 10 heures après la détection initiale de l'accident (14/02/2014-23h14, et évacuation le 15/02/2014-9h34),

■ Il a fallu près de sept semaines après l'accident pour qu'une équipe puisse arriver au colis endommagé,

■ Il a fallu plus d'un an, juste pour commencer à comprendre ce qui s'est passé,

■ Enfin, la non-conformité d'un seul colis (Drum 68660) aura généré l'arrêt de ce site pour au moins 3 ans et pour un coût total estimé entre 500 millions à 1 milliard de \$ (remise en état : 242M\$, ventilation : 261M\$ + coûts indirects et pertes d'exploitation).

A noter que les modélisations et les études de risques initiales avaient conclu à 14 accidents potentiels tous les 200 000 ans, et que les solutions de décontamination des galeries et des puits ne sont toujours pas arrêtées, qu'il est notamment envisagé des projections d'eau ou de colle sur les surfaces de sel (la roche mère du WIPP) pour fixer et encapsuler les radioéléments !

On comprend vite alors maintenant que la conception de Cigéo avec ses quantités de combustibles, ses immenses alvéoles, décidées comme inaccessibles, l'écaillage rapide du béton lors d'un incendie, la taille démesurée du site avec ses dizaines de kilomètres de galeries, ses dégagements continus d'hydrogène, et sa ventilation indispensable n'aurait pas résisté à même un seul des faits observés. Pour rappel : température très élevée, éclatement du colis, détection tardive, accès difficile, ventilation inappropriée...

Cigéo n'est pas viable

Le pragmatisme et le bon sens obligent par conséquent à revenir vers les conclusions du débat public de 2005 qui préconisaient une solution d'entreposage pérenne de quelques centaines d'années (pour refroidissement, dégazage, ...). Cette voie permettait surtout de se laisser le temps nécessaire pour trouver des solutions alternatives face à cet impossible enfouissement.

Cette demande alternative, déjà proposée et encore réitérée avec beaucoup de sagesse dans le constat d'incertitudes du deuxième débat public de 2013 doit maintenant être écoutée.

Il devient impérieux de remettre en cause la loi de 2006, non seulement à la lumière des informations échangées lors du débat public de 2013, mais aussi en raison du boycott de celui-ci, issu de l'exaspération des riverains. Une nouvelle loi pourrait aisément s'inspirer des enseignements de ces deux exercices démocratiques en prônant une solution d'entreposage à sec à proximité des lieux de production.

Enfin, cette intelligence citoyenne ne comprend plus pourquoi, avec cette démonstration, les dirigeants politiques continuent cette fuite en avant financière et imbécile dans un projet déjà caduque, si ce n'est sans doute et encore, pour des intérêts particuliers au détriment du bien commun et environnemental de la Meuse et de la Haute-Marne.

La production d'hydrogène par les déchets MA-VL, un danger explosif

(...) En ce qui concerne certains déchets MA-VL (bitumes, autres déchets comportant de la matière organique), les risques d'explosion sont réels de par la production d'hydrogène, conséquence de la radiolyse des colis. En effet, en cas de dépassement de plus de 4% d'H₂ dans tout espace qui ne serait pas correctement ventilé (alvéole, galerie, hotte, colis), la moindre étincelle peut produire une explosion. (...) Cette production continue d'hydrogène interdit, par voie de conséquence, tout arrêt de la ventilation (y compris pour fermer les alvéoles) durant une période de plus de 6 à 10 jours.

Risque d'incendies réel

Les risques d'incendie sont sans doute les plus graves et difficiles à gérer par la présence concomitante de l'hydrogène, des colis inflammables (de l'ordre de 9700 tonnes de bitume pur) et de cette ventilation obligatoire.

Extraits : Analyse 2012 / Bertrand Thuillier

Depuis 20 ans, toujours les mêmes doutes !

Si ça fuit ?

La radioactivité peut-elle être contenue dans des bidons sous terre ? C'est bien beau de dire qu'on sait emballer mais la question n'a toujours pas de réponse : ça tiendrait combien de temps ?

Si le sous-sol bouge ?

Garantir qu'aucun séisme profond n'arrivera jamais à BURE, et que ça tiendra le choc si ça arrive, comment y croire ?

Si l'eau circule ?

L'eau présente dans l'argile sera un vecteur inéluctable de transport de la radioactivité qui un jour s'échappera des colis enfouis. Elle va suivre les réseaux de failles souterraines (niés par l'Andra). Elle va aller où ? Dans les nappes phréatiques, lesquelles ? Vers le Bassin Parisien ? On ne sait pas maîtriser la radioactivité en surface, alors perdue dans le sous-sol, ça peut donner quoi ?

Si les galeries ne tiennent pas le choc ?

Les galeries à -500m vont être soumises à des pressions considérables, comment évolueront-elles au fur et à mesure que les années s'accumulent ? Un petit séisme par là en plus et c'est la catastrophe...

Si on s'est trompé ?

Qui sera responsable d'un accident, d'une fuite, d'une contamination radioactive incontrôlable, au regard des générations qui arrivent ? Les mandats des élus et les lois se suivent, diluant toujours plus les responsabilités. Et le Principe de précaution et l'éthique dans tout ça ?

Si on perd la mémoire ?

Comment et qui peut garantir la mémoire et l'emplacement d'un tel site souterrain sur des centaines et milliers d'années ? Le niveau de technologie des sociétés à suivre, quel sera-t-il, plus élaboré, radicalement différent ou alors inexistant ?

"Cigéo, c'est tout sauf un cimetière. On va enterrer une matière vivante durant des milliers d'années."

Bertrand Thuillier, ingénieur agronome

Géothermie : 22 ans de tricheries

L'installation d'un stockage nucléaire souterrain est soumise à des règles préalables : pas de potentiel géothermique à l'aplomb du site.

Pour ne pas stériliser la ressource énergétique et pour éviter à tout prix des intrusions futures aux conséquences dramatiques, logique non ?

Or aujourd'hui plus personne ne nie l'existence d'une importante ressource géothermique pile sous la couche visée pour l'enfouissement.

Alors installer un Cigéo hors-la-loi, c'est bien légal, ça ?

Des critères ont été fixés par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) dans le Règle Fondamentale de Sûreté, 1991 et le Guide de Sûreté, 2008. Fin 2002 déjà, André Mourot, géophysicien, informait le CLIS de Bure⁽¹⁾ que les rapports du BRGM⁽²⁾, service géologique de l'État, montraient que le site de Bure est centré pile sur une zone de bon potentiel pour la géothermie dans le Trias. Ces études étaient validées en 1989 par un forage pétrolier. Pourtant... L'Andra annonçait dès 2005 l'entière faisabilité du stockage souterrain : pour elle, pas de géothermie à Bure !

La ressource géothermique confirmée en 2013

Commandé par le CLIS, le rapport d'un cabinet réputé, le suisse Geowatt, a confirmé la ressource fin 2013 : "pouvant aujourd'hui être exploitée de manière économique". Pour Geowatt, "l'enfouissement des déchets radioactifs empêche l'accès aux ressources géothermiques dans une région donnée et crée ainsi une perte au niveau économique". L'IRSN⁽³⁾ aussi reconnaît par une fiche versée au débat public 2013 : "le Trias de Meuse/Haute-Marne est donc potentiellement exploitable" de même

que : "Les formations plus profondes, dont celle du Permien, pourraient présenter un potentiel géothermique de type Moyenne à Haute énergie". Une vingtaine de forages (doublets) trouveraient place pour serres, chauffage de bourgades, de bâtiments agro-industriels (fromagerie...). Le paramètre de formation transmissivité qui fixe le débit du Trias est meilleur qu'en région parisienne. Et la zone de Bure est d'autant plus remarquable qu'il existe en-dessous un deuxième potentiel Permien plus profond et chaud (même roche, jusqu'à 150-160°C qui permettrait de faire de l'électricité), d'une épaisseur exceptionnelle à cet endroit précis de 2800 m. Alors ?

Les associations saisissent la justice

L'Andra a réalisé l'unique forage profond EST 433 en 2008 seulement lorsque la loi de gestion des déchets nucléaires de 2006 a imposé Bure. L'Agence affirme ensuite pendant 4 ans qu'il n'y a pas d'intérêt géothermique à cet endroit. Après avoir lu et étudié le rapport brut des opérateurs, fin 2012, les associations BureStop55, le Réseau Sortir du Nucléaire, Mirabel LNE, les Habitants vi-

gilants de Gondrecourt, le Cedra et l'Asodedra, crient au scandale et mettent l'Andra en demeure de reconnaître une présentation "radicalement erronée... qui porte atteinte à l'objectif fondamental assigné au projet Cigéo de protection des personnes et de l'environnement à long terme." Début 2013, l'Andra lâche le morceau. Il y a bien de la géothermie, "banale", sous Bure. Son affirmation "pouvait porter à confusion" mais elle refuse la reconnaissance de sa faute vis à vis des associations qui l'assignent en civil.

"Banale", tiens donc... Depuis plus de 30 ans, sont exploitées en région parisienne ces eaux chaudes profondes par doublets géothermiques. Et ces installations pas si "banales" sont visitées par de nombreuses délégations étrangères. Leurs débits de 80 à 300 m³/h fournissent une moyenne de 39 700 MWh/doublet/an à un prix très compétitif. Cette géothermie alimente 50% des réseaux de chaleur du Val-de-Marne. C'est déjà unique en France.

En janvier 2015 le tribunal de Nanterre rend un jugement pour le moins étonnant : "Il n'est pas contesté notamment par les associations... que le rapport de synthèse... a été mis à disposition du public.



(...) L'action ne porte donc pas sur une rétention d'information mais sur le contenu... " qui est du seul ressort des autorités. Autrement dit, pour les citoyens : circulez, il n'y a rien à dire ! Pourtant c'est bien de désinformation qu'il s'agit, en niant totalement l'intérêt géothermique, source d'énergie d'avenir, sous Bure. Les associations ont fait alors Appel... à suivre !

Tout est fait pour protéger l'implantation de Cigéo sur un trésor énergétique !

Pour rappel, aucun forage profond n'a été fait tant que Bure n'était pas imposé par loi. Puis le forage effectué en 2008 a atteint des sommets de trucage : 90 mètres de roche argileuse laissés à nu dont la moitié s'effritait, injection de boue sale dans l'appareil des tests. Les 2/3 du cahier des charges n'ont pas été réalisés... L'Andra a donné sa conclusion dans sa "Synthèse 2009" et annoncé à la plénière du CLIS du 16 octobre 2008 que : "La production mesurée en test dans EST433 (5 m³/h) est nettement inférieure à la gamme de débits des exploitations géothermiques (150 à 400 m³/h)." Sauf que les Cahiers des charges révéleront plus tard que la puissance maximale de la pompe était de 6 m³/h !

L'Agence va jusqu'à affirmer aujourd'hui sans rire que stockage nucléaire géologique et exploitation géothermique ne sont plus incompatibles...

(1) CLIS de Bure : Comité Local d'Information et de Suivi

(2) Bureau de Recherche Géologique et Minière

(3) IRSN : Institut de Recherche et de Sécurité Nucléaire

Le tout récent jeu de chaises musicales est inquiétant, prouvant l'ampleur des enjeux autour de Cigéo. Le Directeur scientifique de l'Andra, Patrick Landais, a été promu, en 2013, à la tête de la Direction Scientifique et de la Production du BRGM, l'établissement public de référence pour gérer... les ressources et les risques du sol et du sous-sol.

Directeur de la maîtrise des risques de l'Andra, Fabrice Boissier, a rejoint en 2014 l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie...

AVEC CETTE POMPE, MÊME EN PLEIN MILIEU DU PACIFIQUE, ON N'AURAIT PAS PLUS DE 6 M³/H...



APPEL DE GENEVE II - 12/02/2014

<< **Projet CIGÉO à Bure : comment l'aventurisme des nucléocrates s'apprête à engager la France dans un désastre sans précédent qui pourrait bien, un jour, être qualifié de crime contre la biosphère.**

Je me présente. Je travaille depuis longtemps au CEA dans le secteur de la thermique. (...) J'ai un poste de chef de service. (...) Immédiatement, tout le monde comprendra que je ne saurais m'exprimer en dehors de la protection par un pseudonyme. La réaction serait immédiate. Ceci étant, nombre de collègues ont un point de vue identique au mien, ou très voisin, et gardent le silence.

Voici mon point de vue. (...)

Le stockage souterrain, sur le long terme, est toujours dangereux, parce que peu accessible et donc très difficile à contrôler. Un mouvement de terrain, le développement de fissures, l'extension d'un réseau phréatique peut entraîner une pollution irréversible, extrêmement dommageable pour la santé de personnes, sur des superficies considérables.

L'entreposage souterrain de déchets nucléaires entre sans équivoque dans la catégorie de la gestion de déchets très actifs. On sait par exemple que les déchets constitués par de la matière plastique se décomposent en produisant de l'hydrogène. Ces molécules, les plus petites qui soient, passent au travers de n'importe quoi. Ce n'est qu'une question de temps.

Le danger majeur de l'entreposage souterrain de déchets très actifs envisagé à Bure (Cigéo), est le confinement très important qui y est envisagé. (...)

N'importe quel ingénieur thermicien le confirmerait immédiatement. Le moindre dégagement de chaleur, même s'il ne s'agit pas d'une explosion brutale, transformerait un logement, nécessairement exigü, en four. Le stockage en milieu confiné, qui ne permet pas d'évacuer cette chaleur, en l'absence de moyens mis en oeuvre avec dépense d'énergie (ventilation) que par conduction est par essence dangereux. Surtout quand le dégagement thermique peut s'avérer brutal, lors d'explosions, pouvant engendrer des fissurations, la destruction d'un système de ventilation, l'endommagement d'un puits, de galeries d'accès.

(...) Revenant à la question du stockage des déchets nucléaires, on sait que la longévité des classiques bidons métalliques est de brève durée, vis à vis des temps à prendre en compte, au bout desquels leurs contenus peuvent être considérés comme inoffensifs. A terme, ils se corroderont. Et c'est encore pire quand ils sont au contact de l'eau (immersions dans la Manche, stockage dans la mine de sel allemande d'Asse, victime d'une infiltration issue de sa fissuration sous l'effet de contraintes mécaniques, liées au creusement des galeries). Ne parlons pas du bitume, qui s'enflamme à 300° et se ramollit au dessus de 60°. Le béton constitue lui aussi une protection illusoire. Ce composé n'est pas stable.

(...) Ces considérations rapides font que la conclusion s'impose, vis à vis d'un projet comme Cigéo. **Le seul système de stockage tout à la fois actuellement praticable et politiquement responsable** est un stockage en surface, qui permet une évacuation illimitée de calories, à un rythme élevé et continu, par convection, sans risque de surchauffe accidentelle, avec accessibilité garantie.

(...) L'idée d'entreposer dans des galeries des déchets dont la durée de vie se chiffrerait en milliers de générations humaines ajoute le risque d'une contamination de la croûte terrestre, sur des étendues que personne aujourd'hui ne saurait suspecter, du fait des incontrôlables circulations phréatiques... si ce système venait à se développer, comme on peut le craindre s'il est donné suite au projet Cigéo, pour de simples et évidentes raisons de profits et pour enlever des pieds des nucléocrates cette épine appelée "déchets".

Hans Zumkeller (pseudonyme) - Chef de service au CEA
Extraits de l'APPEL DE GENEVE II - 14/02/2014

Réversibilité, recherche loi...

Effet du fiasco du débat public de 2013 ? Certains promoteurs en haut-lieu du "Cigéo à tout prix et le plus vite possible sera le mieux" ont tenté de caser la réversibilité au sein de deux lois qui n'ont rien à voir. Ce qui, finalement, n'a pas plu du tout au Conseil constitutionnel : Cigéo doit repasser, tout seul, devant le regard parlementaire.



Les 15 tentatives d'amendements ont échoué

Tout a commencé début 2014. Le plan commenté du projet de loi de programmation sur la Transition énergétique prévoit d'inclure Cigéo, provoquant alors un beau tollé au sein de nombreuses associations et organisations. Objectif ? Définir d'office cette fameuse réversibilité, laquelle devait faire l'objet d'une loi spécifique en 2015/2016, et surtout soustraire ainsi au regard parlementaire l'ensemble du projet Cigéo, objet de tant de questionnements et de graves incertitudes technologiques.

Et puis le jeu du chat et de la souris a continué, quelques députés et sénateurs déposant cet amendement scélérat à diverses reprises, au sein de la loi de Transition énergétique ou encore de la loi Macron, sans succès, jusqu'au mercredi 9 juillet 2015.

En troisième et dernière lecture à l'Assemblée nationale, le gouvernement impose la loi Macron en ayant recours à l'article 49-3 et en passant donc outre le débat à l'Assemblée nationale. En prime un beau cavalier législatif y a été glissé : le fameux amendement. La Coordination Burestop communautaire alors : « *C'est expéditif, scélérat,*

imprudent, dangereux, malhonnête, totalement inféodé au pouvoir des lobbies industriels et terriblement méprisant de l'opinion citoyenne ».

Fort heureusement, le 6 août 2015 le Conseil Constitutionnel a tranché et retire définitivement Cigéo de la loi Macron. Motifs : les dispositions de l'article correspondant (201) « *ne présentent pas de lien, même indirect, avec celles qui figuraient dans le projet de loi ; que, par suite, elles ont été adoptées selon une procédure contraire à l'article 45 de la Constitution ; qu'elles sont contraires à cette dernière* ».

Le député Jean-Yves Le Déaut a proposé, en octobre 2015, un projet de Loi, mais le flou est total.

Cigéo doit repasser par la case parlementaire, mais quand ?

En attendant, l'Andra implante son "avant-projet" Cigéo, lance des appels d'offres de conception industrielle, installe physiquement le début du chantier alors qu'une des données fondamentales de conception du centre de stockage -la réversibilité- n'a toujours pas de définition et de crédibilité technique. En attendant encore, personne ne sait exactement combien va coûter l'enfouissement à Bure. Y-a-t-il des pilotes dans l'avion ?

DANGEREUX ENGRENAGE

Après le "laboratoire" de recherches géologiques de Bure, le projet industriel Cigéo poursuit son habile saucissonnage et serait mis en place par étapes administratives successives.

Un "démonstrateur" sur 4/5 ans testerait la solidité des galeries censées rester stables et sans déformation pendant des millions d'années.

2030, le stockage de déchets de Moyenne Activité à Vie Longue serait mis en route. Suivrait vers 2075 celui des déchets Haute Activité à Vie Longue, les plus chauds. Pourrait intervenir aussi le stockage direct des combustibles usés non retraités, pas encore classés comme déchets, mais qui pourraient le devenir.

Et pourquoi pas celui de déchets de pays européens, par le biais de dérogations au bénéfice des pays qui ne choisiraient pas d'enfouir sur leur propre sol, comme le permet déjà la Directive européenne de 2011 ?

Alors même qu'aucun dossier officiel de demande d'autorisation n'a encore été déposé, la méga-poubelle européenne Cigéo/BURE est déjà en cours d'instruction et les travaux préparatoires sur place commencent...

LES SUITES DES DÉBATS BIDON

EN 2005, LE DOUTE

Le premier débat public en 2005 démontrait l'hostilité à l'enfouissement. Pourtant la loi de 2006 qui a suivi n'en a pas tenu compte, en mettant le cap toute sur le projet de stockage souterrain à Bure.

EN 2013, LE BOYCOTT

Le débat de 2013 portait uniquement sur le projet déjà ficelé appelé Cigéo, toutes les grandes options étant déjà prises (contrairement à ce que préconisent la Convention d'Aarhus et une directive européenne). Des informations essentielles manquaient : coût, risques réels, etc. Boycotté, chahuté par de nombreuses associations, il n'a pu se tenir réellement. Résultat, il a viré au virtuel, sur internet, ce dont s'est félicité son président, M. Bernet, mais pas toute son équipe ! Trois membres de la CPDP (Commission Particulière du Débat Public) sur six en ont désavoué le bilan.

APRÈS LE "LABO", LA DÉMO

Curieux tout de même ce débat raté qui fait soi-disant naître un "démonstrateur" pour Cigéo, par ailleurs évoqué bien avant le débat public par l'Andra. Une nouvelle campagne de floutage pour donner un feu vert masqué à l'enfouissement ?

LE DÉBAT 2013 A ACCOUCHE DE FAUSSES CONCLUSIONS

Selon l'analyse* de Mirabel Lorraine Nature Environnement, sur les 1.508 questions, 497 avis, 154 cahiers d'acteurs et 24 contributions recueillies, la notion de réalisation d'un démonstrateur est juste abordée dans une unique question, aucun avis, un seul cahier d'acteur et deux contributions ! Alors, à qui profite cette phase dite "pilote" sortie du chapeau ?

RÉSULTAT : LE DÉBAT 2013 EST CONTESTÉ

Le débat public 2013 fait l'objet d'un recours par 4 associations, contre le refus par la CNDP d'en abroger le compte-rendu. Elles contestent la validité de celui-ci : durée, données incomplètes, conférence de citoyens hors délai, etc...

* DOSSIER EN LIGNE SUR : pandor.at/fr

« Il est juste de qualifier ce processus de faux débat : on laisse croire au public qu'il s'agit d'échanger sur l'opportunité de construire le centre de stockage, alors qu'il n'en est rien. »

Philippe Marzolf, vice-président de la Commission Nationale du Débat Public de 2002 à début 2013 (Source : Politis 13/06 2013)

Réversibilité ? Un sacré leurre !

Encore une fois, les mots employés trompent. La réversibilité a été et est encore mal interprétée par beaucoup. Rassurer, c'était le but non ? Réversibilité ne veut pas dire récupérabilité des déchets. Une fois les déchets enfouis, au bout de 130 ans environ, les galeries seraient bouclées définitivement. Aller rechercher ce qui fuira n'est pas prévu dans la conception industrielle de Cigéo. La réversibilité concerne la période de construction du centre souterrain, c'est juste un mot pour faire croire que les décisions successives ne seront pas irrévocables. Mais tous les retours d'expérience d'accidents souterrains à ce jour démontrent que toute récupération est impossible !

Pour de nombreux opposants, le débat sur la réversibilité est un faux débat, l'arbre qui masque la forêt.

L'urgence aujourd'hui ?

Parler du fond, soit de l'origine de ces déchets atomiques ingérables et remettre toute la filière électronucléaire en question, afin de stopper une fuite en avant irresponsable... pour nos descendants.

« La réversibilité est un moyen d'établir pendant plusieurs dizaines d'années, 50, je ne sais pas, la crédibilité des solutions techniques retenues pour un stockage et d'emporter la confiance du public. »

Christian Pierret, ministre de l'Industrie
CLIS de Bure - Bar le Duc
15/11/1999

Déchets nucléaires l'impasse sociale, économique et environnementale

C'est tout de même incroyable cette histoire. Une industrie qui rame depuis près d'un demi-siècle pour gérer l'aval de son cycle et personne n'a eu l'idée en haut lieu d'arrêter le bazar.

Résultat : les déchets atomiques s'accumulent chaque année un peu plus. Les producteurs ont tenté d'en faire des "matières valorisables" théoriques ou des cadeaux inespérés dans des territoires soi-disant en perte de vitesse. Mais la réalité est là : les déchets nucléaires sont ingérables.

Quel que soit le mode de gestion qui leur sera appliqué, en attendant que leur radioactivité diminue lentement, ils sont un effroyable fardeau depuis l'origine, pour presque l'éternité.

Qu'attend-on pour s'en sortir ? Il faut :

• **TIRER LE BILAN** de l'impasse dans laquelle est toute la filière nucléaire et dont personne ne sortira indemne.

• **FAIRE TAIRE**, une bonne fois pour toutes, les incroyables mensonges qui font du nucléaire une industrie dite propre, sûre et pas coûteuse.

• **ARRÊTER** impérativement de produire de nouveaux déchets, chaque jour qui passe accroît le stock. Puis tout mettre en oeuvre pour sortir du nucléaire, avec tous les défis, les difficultés et les espoirs que cela peut porter.

Après c'est à la collectivité toute entière de décider, logique non ?

Garder les déchets sur les sites de production pour limiter les transports à haut risque ? Les stocker en surface pour ne pas les oublier et pouvoir les récupérer... au moindre problème ou quand ça fuira ?

BIDONS VIDES (OU PLEINS ?) POUR LE DÉMONSTRATEUR...



Acheter un territoire

La contre-partie de la big poubelle nucléaire, qui très vite va chambouler toute une région (image de marque, valeur immobilière, économie locale ou bien-vivre), est pernicieuse. L'image négative de la poubelle nucléaire -jamais évoquée nulle part- est impérativement neutralisée par du positif : développement durable, fabrication d'énergie propre, développement local et promesses d'emplois...



En 2014, la Meuse est le 6^{ème} département français en puissance éolienne installée. Installation en un temps record, dans le sud meusien dès 2007, juste après que Bure ait été entériné par la loi de 2006.

UN INCROYABLE DEAL

Les opérateurs du nucléaire se sont engagés en 2006 : "Faire de Meuse et Haute-Marne des terres d'excellence pour la maîtrise de la demande d'énergie et la réduction des émissions de CO2 par les bâtiments". Un comble si l'on anticipe la somme de toutes les nuisances à venir : contamination radioactive durable due aux transports et aux activités de surface, conséquences sanitaires globales, désertification rapide de la zone nucléarisée, perte de l'identité du territoire...

Le piège est bien ficelé

Comment les habitants peuvent-ils avoir maintenant une vision lucide de l'impact de Cigéo dans un environnement en surface aussi idéalisé ? Parc de 200 éoliennes, parcs photovoltaïques, campagnes d'économies d'énergies ou encore incitation au co-voiturage par exemple ? Les déchets atomiques et leur cortège de préjudices environnementaux et sociaux bien réels arriveront après, en 2025. Du "green-washing" préalable, avant de condamner le sous-sol. Et quelle "excellence" en terme de développement alors que la parole citoyenne a été confisquée et la démocratie méchamment égratignée ?

Curieux, non, que Meuse et Haute-Marne n'aient jamais eu l'idée de faire une étude d'impact de la poubelle nucléaire sur leur économie. Leur économie productive, pas celle des retombées actuelles de la phase "Labo"... Histoire d'anticiper l'avenir. Une étude sur l'impact économique a été commandée et réalisée par le Conseil Régional de Lorraine en 2007, financée par les des deux régions Lorraine et Champagne-Ardenne (90000 euros/région), mais bien malin qui aura eu connaissance des résultats. Ils n'ont jamais été publiés.

Les soi-disant atouts

- 60 millions d'euros chaque année pour la Meuse et la Haute-Marne (cf p.17).
- Des éoliennes (200 à terme), formidable c'est indéniable, mais soupçonnées aussi d'être nécessaires pour faire beau et propre au-dessus.
- Le projet Syndièse (CEA), production de carburant à partir de bois des forêts pour une production d'énergie dont la rentabilité reste à démontrer.
- L'implantation de diverses entreprises liées au nucléaire (Archives d'AREVA, projet syndièse CEA, Archives et plateforme d'EDF, plate-forme logistique LMC-AREVA) financée en partie avec des fonds issus du GIP (10 millions d'euros), abondé par ces mêmes opérateurs.
- Des promesses d'emplois qui ne seront que temporaires : la construction du site et ensuite tout le monde rentre chez soi. Le projet nécessite des entreprises extérieures aux compétences spécifiques.

L'impact négatif n'est jamais mis sur la table

- L'asservissement de tous les secteurs de développement, de production, du quotidien des deux départements aux subventions des déchets nucléaires. Un piège à retardement ?
- La transformation d'un territoire "vierge" en zone fortement dédiée au nucléaire.
- Les contaminations radioactives à court et long terme avec ses risques sur la santé humaine... Deux arrivées de déchets radioactifs par semaine pendant 130 ans, cela devrait laisser des traces... "durables". Le stockage temporaire en surface va polluer définitivement les terres agricoles d'aujourd'hui.
- La dépréciation certaine des biens immobiliers et fonciers de la région. Qui ira notamment investir et s'installer près d'un tel complexe ?
- La fin des labels et appellation contrôlée sur les produits issus du terroir : fromage, conserverie, fruits, vins, alcools... Quel impact sur le Champagne, l'eau de Vittel, le Brie de Meaux par exemple ?
- L'effondrement des atouts de départements verts, beaux, productifs et propres jusqu'alors. La ruine de filières d'avenir tel que le Bio ? Quid du tourisme vert ?
- La perte des emplois induite par ces profondes mutations est à mettre dans la balance des créations d'emplois annoncées. Pourtant qui en parle, qui en tient compte ?

L'ACHAT DES CONSCIENCES, ÇA COÛTE COMBIEN

- **1991** : 5 millions de francs/an pour chacun des 4 sites ayant accueilli un projet de "labo"
- **1995** : 10 millions de francs/an pour chacun des 4 sites ayant accueilli un projet de "labo"
- **1998**: BURE est retenu seul site pour un "laboratoire" : 10 millions de francs/an pour la Meuse, idem pour la Haute-Marne
- **2000** : 18 millions d'euros/an pour la Meuse, idem pour la Haute-Marne
- **2006** : création des GIP et leurs 20 millions d'euros/an pour la Meuse, idem pour la Haute-Marne
- **03/12/2009** : le ministre de l'Espace rural, Michel Mercier se dit époustouflé et salue « la citoyenneté des Meusiens qui ont accepté Bure, en rappelant que les fonds annuels d'accompagnement passeront de 20 millions à 30 millions d'euros dès 2010 »
- **2015** : toujours 60 millions d'€ pour les 2 départements

DÉCHETS RADIOACTIFS CONTRE ARGENT FRAIS : L'ÉQUATION DE BURE

« Soixante millions d'euros par an pour deux départements parmi les plus pauvres de France : la Meuse et la Haute-Marne touchent une rente nucléaire en échange de l'accueil sur leur territoire du futur centre de stockage des "déchets ultimes". C'est le fruit d'un accord tacite : paix sociale contre argent de l'atome. »

23 mai 2013 | Par Jade Lindgaard
www.médiapart.fr

GIP : l'argent coule à flot

Aujourd'hui les sous du nucléaire (AREVA, CEA et EDF) sont versés via un GIP, Groupement d'Intérêt Public.

60 millions d'euros par an pour les deux départements, ce n'est pas rien, alors qu'aucun déchet nucléaire n'est arrivé. Objectif : rendre le territoire totalement dépendant de cet argent "corrupteur" et de façon insidieuse.

Pour la Meuse, le GIP c'est "un partenaire au service du développement de la Meuse et de la réalisation de vos projets". Pour la Haute-Marne il permet "de financer des projets structurants et des projets économiques sur tout le territoire départemental". Ce ne serait pas plutôt un partenaire au service de l'installation de la poubelle nucléaire souterraine dont personne ne veut nulle part, impossible à fourguer sans appât financier sérieux ?

Tout passe maintenant par les sous des déchets nucléaires, ou presque

Le piège est tellement bien fait que depuis des années, presque aucun projet (public ou privé) en Meuse ne peut plus se faire sans passer par une demande d'aide financière partielle au GIP. De 2007 à 2013, le GIP Meuse a traité 1695 dossiers (49,20% pour la zone de proximité de Bure, 50,80% pour le département). Pour exemple : 662 communes, 457 entreprises ou encore 138 associations ont touché des subventions. Communautés de communes, collectivités, Conseil départemental, etc. sont aussi concernés. Montant total pour la Meuse : 163 809 460€. Les 15 communes dans un rayon de 10 km de BURE ont touché une dotation particulière pour un total de 12 175 651€ (environ 500€ par an et par habitant).

Les dossiers traités sont multiples, liste au hasard : réhabilitation de logements, création de groupes scolaires, réhabilitation d'une station d'épuration, restauration de toitures et vitraux d'églises, lampadaires design, restructuration de réseau d'assainissement, construction de maisons de retraite, réfection de gymnases, aménagement urbain et paysager communal, réfection de quartiers, festivals, création de pistes cyclables et piétonnières, acquisition de matériel pour de nombreuses entreprises, création de commerces, restaurants, etc. La Haute-Marne est logée à la même enseigne. A savoir aussi que les fonds du GIP repartent en partie à leurs donateurs : construction de sites EDF, AREVA, CEA (projet Syndièse)...

La patronne de l'Andra vante les mérites du GIP

« Le GIP ? C'est gagnant-gagnant ! (...) Nous sommes le gros contribuable (taxe professionnelle) du département et le plus gros employeur. Quand vous dites très particulier, c'est vrai. Ce sera une installation unique en France. Soit on voit tout noir (la poubelle nucléaire de la Meuse...), soit on parie sur un savoir-faire français dont la genèse et la croissance sont à Bure où nous recevons des ministres étrangers et d'éminents scientifiques. Pourquoi font-ils autant de kilomètres pour voir Bure ? Pour voir une simple poubelle ? Nous devons travailler à obtenir puis renforcer la confiance. (...).

Les taxes qui financent le GIP sont fixées par le gouvernement. Pourtant, là encore, il y a deux visions : la première qui consiste à dire que l'Andra achète les élus, la seconde est portée par le Parlement et le gouvernement pour aménager un territoire qui s'engage. C'est un gagnant-gagnant. »

Marie-Claude Dupuis, directrice de l'Andra,
"Labo de Bure : pour ou contre ? Le débat"...
Est Républicain 17/02/2010

NDLR : La confiance ne s'achète pas... même par le plus gros contribuable de la région. Etre le plus gros employeur, cela reste à prouver. De nombreux élus déplorent justement le manque de création d'emplois. Quant au territoire qui s'engage, c'est sans concertation avec les habitants.

« Il me pèse
d'entendre dire que
l'Andra
a manipulé
le chéquier. »

Yves le Bars,
(ex-président de l'Andra)

Cigéo : l'art de bâtir des pyramides avec des cacahuètes !

Un dossier technique bourré d'incertitudes majeures et seulement 5 milliards d'euros en bourse pour financer la méga-poubelle à 41 milliards !

L'estimation officielle de 16,5 Md€, datée de 2005, est obsolète

La Commission Nationale du Débat Public et la Cour des Comptes ont demandé que les coûts du projet d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure (projet Cigéo) soient arrêtés par l'État avant le débat public de 2013. Ce n'est toujours pas le cas à l'heure actuelle. Officiellement, le coût de référence de Cigéo s'élève toujours à 16,6 Md€²⁰¹³ suivant le chiffrage de 2005. Ce chiffrage est censé prendre en compte l'ensemble des coûts de construction, d'exploitation, de fermeture, de recherche, d'assurance et de fiscalité pour une durée d'exploitation de 100 ans.

Cigéo : un gouffre à plus de 41 milliards d'euros ?

Selon le rapport de la Cour des Comptes de 2014 sur les coûts de la filière nucléaire, une estimation a été réalisée fin 2013 par la maîtrise d'œuvre nommée GAIYA. Ce chiffrage, sur une durée d'exploitation « de l'ordre de 143 ans », s'élèverait à 28 Md€²⁰¹³ hors poste « recherche - assurance - fiscalité ». Or selon l'Agence pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), ce poste représente 32 % du coût total de Cigéo. Si on effectue le calcul, l'estimation GAIYA tous postes compris s'élèverait donc à 41,18 Md€... soit 2,5 fois plus que l'estimation officiellement en vigueur !

La phase pilote coûterait plus cher que la totalité des provisions actuelles pour Cigéo !

Bien que non définie précisément, la durée de la "phase pilote" proposée par l'An-

dra ne devrait pas excéder 10 années. Cette "phase pilote" représenterait pourtant le "gros morceau" de Cigéo. Elle comprendrait la réalisation des ouvrages clés (descenderies, puits, galeries, voie ferrée...) ainsi que l'accueil des premiers déchets radioactifs à Bure. Son coût est estimé entre 6 et 9 milliards d'euros, ce qui représenterait environ 25 % du coût total estimé du projet. C'est plus que la totalité des provisions actuelles sensées financer Cigéo jusqu'à sa fermeture !

Bâtir des pyramides avec des cacahuètes...

Au 30 juin 2016, les financeurs de Cigéo (EDF, CEA et AREVA) devront justifier de leurs provisions pour la gestion à long terme des déchets nucléaires. Si aucun nouveau chiffrage n'est validé par l'État avant cette date, ce projet à plus de 41 Md€ pourrait être autorisé sur une base de 5 Md€ de provisions alors que 12,5 Md€ de provisions seraient nécessaires selon les dernières estimations



GAIYA. Non seulement ces provisions sont estimées sur la base d'un devis global obsolète, mais de plus le mode de calcul employé (actualisation de 3% net d'inflation par an sur 143 ans) écrase considérablement leur montant.

Enfin, la quasi totalité de ces provisions sont des actions sujettes aux aléas de la bourse et quantité d'entre elles sont mal sécurisées.

Une vision à court terme pendant des milliers d'années ?

Avec Cigéo et le souhait de prolonger la durée de vie des réacteurs jusqu'à 60 ans, l'industrie nucléaire s'enterme dans sa vision à court terme et refuse de considérer l'ampleur du chantier de dénucléarisation qui attend la France pour les siècles à venir. L'IRSN estime le coût d'un accident nucléaire entre 120 et 760 milliards d'euros...

Références :
http://mirabel-lne.asso.fr/content/macron_cout_cigeo
http://pandor.at/p/fichiers/MIRABEL_LNE_cout_cigeo_vf.pdf

ANDRA : JUGE ET PARTIE

L'Andra mène les investigations géologiques pour... l'Andra chargée de mettre en œuvre le projet industriel. Elle creuse, communique, s'auto-valide, se flatte, est contente de son boulot. Mais qui, autre que des institutions issues du sérail nucléaire est censé avoir un regard neutre, indépendant, contraignant sur l'artisan de l'enfouissement nucléaire ?

Mystère. Même le président de la Commission nationale du Débat Public a trouvé début 2014 qu'il faut introduire un peu plus d'expertise indépendante dans le processus !

Protection sanitaire ?

(...) un avenir relativement proche, celui des prochaines générations à venir. La préoccupation principale sera à l'évidence la protection sanitaire contre les impacts radiologiques et toxiques d'une migration des radionucléides vers la biosphère (migration qui, sur cette période, ne pourrait résulter que d'une défaillance du confinement des déchets). La surveillance devra donc porter en priorité sur le suivi de ces impacts dans le milieu aquatique (notamment les nappes souterraines dont la nappe du Barrois), dans l'atmosphère, dans les sols, voire sur certaines espèces.

CIGÉO - Débat public - Avis délibéré de l'Autorité Environnementale du CGEDD, juillet 2013

Cigéo la poubelle

On dit aujourd'hui : Cigéo. Qui peut faire le lien avec les effroyables produits atomiques dont il s'agit ? Après s'être défini comme un projet de création d'un stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse / Haute-Marne, projet (c'est loin) et réversible (c'est rassurant), Cigéo communique toujours plus flou.

Aujourd'hui, exit les mots déchets ou radioactifs. On dit juste Centre industriel de stockage géologique.

C'est tellement plus neutre. Mieux vaudrait annoncer la couleur pourtant. Cigéo : création d'une décharge souterraine et irréversible de déchets infiniment radioactifs en Meuse / Haute-Marne, appelée à fuir un jour, sans que l'on sache quand.

DÉCOMMUNICATIONS



Andra, Prix de la communication décomplexée

L'ANDRA a réalisé en 2013 une exposition bien lisse sur l'histoire de la radioactivité. Avec à l'affiche, en vedette américaine, Homer Simpson le sympathique looser qui bosse dans une centrale nucléaire. S'y invitaient aussi Superman, Spiderman, Hulk, etc. qui auraient tiré des bienfaits de l'atome... Le plus inquiétant, c'est ce manque d'objectivité chronique qui fait que la radioactivité deviendrait presque sympa, auprès des scolaires, principaux visiteurs. C'est le but non ? Ce sont eux qui vivront avec la poubelle nucléaire.

Andra, nouveau Prix de la communication décomplexée

En 2015, l'Andra récidive avec son exposition "Découvertes en forêt". Elle invite maintenant à découvrir les balades dans les bois, les petites bestioles, les feuilles, les traces de biches, bref tout un écosystème merveilleux. Univers qu'elle projette d'engloutir prochainement, pour construire Cigéo et aussi pour alimenter le monstre Syndièse... Là, quel est le but de la manœuvre sinon de tester notre crédulité ?

VISITE SCOLAIRES Un marché essentiel

Afin de faire visiter son pseudo "labo" scientifique façon mini La Villette en rase campagne par tous les écoliers, collégiens et lycéens, l'Andra communique large et jeune. Elle fait parvenir sa documentation léchée à toutes les écoles à 100 km à la ronde.

L'écothèque pour conserver la nature, avant le désastre

Ou comment conserver, surgeler et cryogéniser à Bure, des échantillons de notre vie actuelle (eaux, sols, végétaux et animaux) dans un bâtiment de 1400m². Tout cela dans le cadre de "l'état initial et du suivi de l'environnement autour de Cigéo", flippant non ?

Un beau budget de com'

L'Andra pourrait avoir un budget annuel de communication de près de 650 000 €, de quoi être à l'aise pour semer des idées taillées sur mesure, asséner sans complexe des contre-vérités et tenter de grignoter les résistances locales.

"La solution Radiochat" Un film primé par l'Andra

Ce film réalisé par Benjamin Huguet et Debanjan Nandy, est lauréat du concours audiovisuel 2015 « Regards sur les déchets radioactifs ». Des scientifiques proposent de créer une race de chats qui changeraient de couleur à proximité de substances radioactives... pour signaler les poubelles nucléaires souterraines aux générations futures. Ce que l'Andra prend très au sérieux. Peut-être une des pistes les plus intéressantes pour répondre aux enjeux de la sémiologie nucléaire. A voir, pour rire jaune ?

Le nucléaire, pas vraiment soluble dans la démocratie

Chaque manifestation autour du sujet Cigéo/Bure provoque un déploiement de forces publiques disproportionné.

Mais au fait, qui est hors la loi ?



COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA MÉMOIRE, NOVEMBRE 2014, À VERDUN. LA VILLE EST PLACÉE 3 JOURS SOUS TRÈS HAUTE SURVEILLANCE POLICIÈRE...

L'été 2015 a vu de nombreuses personnes affluer autour de Bure, provoquant un regain de contrôles policiers injustifiables pour la Coordination Burestop qui a communiqué ainsi, début août :

« Face à une opposition qui ne faiblit pas, la force publique tente de faire peur. Les fouilles et les contrôles s'intensifient de manière disproportionnée autour de Bure. Et celles et ceux qui sont supposés participer à l'animation du camp international antinucléaire et anti-autoritaire (VMC) de début août semblent tout particulièrement ciblés.

Deux personnes ont d'ores et déjà été interpellées dont une placée en garde à vue pendant 48 h. Simple passager d'une voiture, le seul et unique délit qu'il a commis est d'avoir refusé de décliner son identité. Pour cet acte de très haute délinquance, il sera jugé le 11 août après le camp VMC, et d'ici là, est interdit de territoire en Meuse et en Haute-Marne. On croit rêver !

C'est donc comme l'affirme le préfet de la Meuse dans ce "climat apaisé et respectueux des uns et des autres" que les autorités abordent le camp d'été de la semaine prochaine. Ce choix de mettre la pression sur les participants

et sur les militants qui préparent activement ces rencontres, par une stratégie de harcèlement, si il se confirme dans les jours à venir, serait une faute grave de la part de la préfecture. On sait trop bien à quoi peut parfois mener ce petit jeu sordide de provocation : susciter la colère de celles et de ceux qui s'investissent dans un juste combat, dans le but de pousser certains à la faute afin de discréditer le mouvement.

Si c'est là le but poursuivi, c'est parfaitement condamnable et en cas d'incident, nous saurons désigner avec force ceux qui en seront les vrais responsables. Et nous craignons en outre qu'il y ait également un autre but à cette installation d'un "état ultra-police" dans la région : créer à dessein un climat d'intimidation local par peur que les habitants ne rejoignent les campeurs. Alors que le gouvernement continue à imposer ce projet décrit depuis 30 ans, sans débat et en achetant sans vergogne les consciences, il est urgent de se poser les bonnes questions : de quel côté se situe la violence ?

Le droit à réunion et/ou à manifestation existe encore dans notre pays et il serait indigne d'utiliser le prétexte habituel de la "sécurité menacée" pour

stigmatiser ou intimider les citoyens qui osent s'investir contre Cigéo et le calamiteux enfouissement des déchets nucléaires.

Qui est hors la loi ? Cigéo/Bure imposé sans l'accord des populations ou les habitants ulcérés ?

Posons-nous la question ! »

« C'est une pression que nous vivons au quotidien, ici, depuis des années, à chaque réunion, chaque manifestation, la police, un hélico, le relevé des plaques d'immatriculation, des prises de photo, pour nous faire peur mais aussi pour empêcher les gens de nous rejoindre. »

Michèle, militante

« C'est insupportable d'être contrôlé, photographié, surveillé en permanence. Cela peut créer des tensions. Les gens doivent avoir la liberté de se déplacer et de s'exprimer librement », préviennent John, Alice et Manue. « Dans l'histoire des luttes, la préfecture et les forces de l'ordre sont rarement du côté des manifestants et des résistants.

Ils veulent faire passer leur projet en force. »

Est Républicain, 27 juillet 2015

Bure à cuire

Le projet d'implantation d'une poubelle nucléaire à Bure poursuit son petit bonhomme de chemin. Malgré l'opposition, après coup, de la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, déclarant, le 16 juillet sur BFM : "A titre personnel, je ne suis pas favorable à l'enfouissement des déchets nucléaires." Et même si l'amendement glissé en douce dans la loi Macron a été retoqué, le 6 août, par le Conseil constitutionnel...

En effet, par un arrêté du 08/09, signé de Valls, Cazeneuve et même Royal (!), le sous-préfet Marc Demulsant vient d'être nommé "directeur du projet, chargé de la mise en oeuvre opérationnelle de la mission de coordination du projet Cigéo (...)". Bref, la poubelle à Bure entre dans le dur.

Auparavant sous-préfet en Corse où il s'est écharpé avec les nationalistes au sujet de l'utilisation de la langue corse, Demulsant officiait, jusque-là, à la sous-direction de la planification et la gestion des crises au sein du ministère de l'Intérieur. Pour gérer un secteur sensible qui pourrait bien se transformer en ZAD (zone à défendre), façon Sivens ou Notre-Dame des Landes, il semble donc tout qualifié !

LE CANARD ENCHAÎNÉ - 16/09-2015

L'enjeu de Cigéo est immense

Derrière, c'est tout le parc électro-nucléaire qui attend :

- 1 pour affirmer que les déchets les plus dangereux ne sont pas un problème,
- 2 pour vendre un nucléaire soi-disant "propre" et décrété indispensable.

34 ans que les populations expriment non pas des "peurs ancestrales" mais des inquiétudes légitimes et avancent des contre-arguments sérieux.

Le vrai débat sur les dangers de l'enfouissement a commencé dès les années 1980, mené par des citoyens et des scientifiques indépendants, sans réel écho politique et c'est bien là le problème.

IN-JUSTICE

De quel côté penche la justice ?

Le collectif meusien a tenté de multiples recours... sans succès.

Requête au Tribunal administratif de Nancy...

1999 : Requête contestant un Arrêté Préfectoral qui avait omis de faire un certain nombre de prescriptions découlant de la loi sur l'eau, obligatoirement concernée par les travaux qu'entendait mener l'Andra. Cette requête soulignait par ailleurs l'incapacité légale d'un commissaire enquêteur qui avait été rémunéré par l'Andra dans les cinq années précédant l'enquête publique et était assortie d'une demande de sursis à exécution. Elle a été rejetée par le Tribunal administratif. Le collectif meusien CDR55 (actuel Bures-top55) est alors allé en Cour administrative d'appel, sans plus de succès.

Recours en Conseil d'État en 1997 sur la non consultation des populations...

Dans ses conclusions, le Commissaire du Gouvernement soulignait que la loi n'avait effectivement pas été respectée, puisque le débat avait été mené sans que la population elle-même y ait été associée alors que la loi Bataille de 1991 parlait de "consultation des populations concernées". Si le Conseil d'État l'avait suivi, cela aurait entraîné l'annulation des différentes décisions prises par la suite (dont le décret d'autorisation de construction du labo !) et aurait contraint les pouvoirs publics à commencer par un véritable débat ouvert à tout un chacun.

Pourtant le Conseil d'État a refusé de suivre les conclusions du Commissaire du Gouvernement : fait extrêmement rare ! Du coup, l'affaire a été portée devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, puisque que les simples citoyens avaient été écartés du débat au profit de représentants dits qualifiés, que les pouvoirs publics s'étaient choisis eux-mêmes comme interlocuteurs. A quoi la Cour a répondu que si la "version française" de la Convention Européenne des droits de l'Homme indique bien que les droits reconnus doivent s'appliquer "sans aucune distinction", cela "n'interdit pas toute distinction de traitement dans l'exercice des droits et libertés reconnus".

Recours sur les subventions versées avant le Décret...

Une plainte au pénal déposée devant le Tribunal de Grande Instance de Bar-le-Duc par deux conseillers régionaux et deux simples citoyens est classée sans suite. Elle dénonçait les subventions d'alors 5 millions de francs par an et par département versées depuis 1994, autrement dit avant même l'enquête publique devant précéder le décret d'autorisation de construction du Laboratoire de recherches géologiques. Le CDR55 s'est tourné vers le Tribunal Administratif de Nancy.

Il faisait valoir en particulier que ces subventions, selon la loi, ne pouvaient être versées que par le Groupement d'Intérêt Public associé, qui lui-même ne pouvait être créé qu'une fois l'autorisation de construction donnée et les travaux engagés.

Et pourtant le CDR55 a été débouté, même après avoir porté l'affaire devant la Cour Administrative d'Appel. Certes celle-ci a reconnu que "les subventions n'étaient pas prévues par la loi et altéraient le débat démocratique" mais, malgré tout ("quand bien même", comme dit le jugement), les requérants n'étaient pas en mesure de prouver que ces subventions avaient eu un effet "automatique" sur l'avis des communes consultées parallèlement à l'enquête publique. Conclusion : la requête est rejetée.



Alerter les générations futures, la mission impossible

C'est bien beau de stocker autant de déchets toxiques en surface ou sous terre mais vu la durée d'activité de la radioactivité qui va être planquée -des milliers, voire millions d'années- comment léguer le cadeau aux générations futures ?

Des experts du monde entier se sont penchés sur cette vertigineuse question, à Verdun, au Centre mondial de la Paix, le 15 septembre 2014. Et le résultat n'est pas triste ! Voici des extraits d'un article qui a suivi... Pas convaincant !



L'Express / Olivier Le Naire - 08/11/2014

"S'il reste des humains sur cette planète dans mille siècles, ces sites-là seront les seuls témoins existants de notre civilisation", rappelle Patrick Charton, le "M. Mémoire" de l'Andra.

C'est justement à l'initiative de l'Andra que s'est tenu ce colloque, avec au programme une foule de questions peu banales. Comment transmettre aux futurs Terriens l'idée que ces sites ne doivent en aucun cas être creusés ou explorés ? Dans quel langage parler à nos lointains descendants ? Quel message exact leur délivrer, et sur quel support, de manière que celui-ci résiste à l'usure du temps ?

Les limites de l'électronique

La réaction instinctive, face au risque que représente ce "cimetière atomique", serait a priori de compter sur l'oubli, certains experts s'étant d'abord imaginé qu'au bout de quelques centaines d'années plus personne ne se souviendrait de ce cimetière nucléaire. Un pari risqué, puisqu'il repose sur l'espoir qu'aucun voleur d'atome, terroriste, archéologue, chasseur de trésor ou simple curieux ne trouvera trace de la présence d'un tel "sanctuaire" sous ses pieds. Mais il a bien fallu se rendre à l'évidence : l'oubli ne se décrète pas. Comment être sûr, d'ailleurs, que l'homme du XXI^e siècle ne laissera aucun indice derrière lui, quand nous-mêmes réus-

sissons à pénétrer dans les tombeaux égyptiens les mieux dissimulés ?

Flairant l'avenir des nouvelles technologies, Patrick Charton, en bon scientifique, a voulu, dès 1994, miser sur le tout-électronique pour les archives des sites de stockage français. Mais IBM et Bull, sollicités, n'ont pas été en mesure de répondre à son appel d'offres, pour la bonne raison qu'aucune de ces entreprises n'était à même de prouver que ses supports seraient lisibles durant cinq cents ans, comme l'exige l'Autorité de sûreté nucléaire. Comment en serait-il autrement, quand, trente ans après, nos vieilles disquettes sont inutilisables ? Tout le paradoxe du XXI^e siècle est là. Grâce à l'électronique, jamais l'humanité n'a entreposé une telle somme de mémoire. Et jamais cette mémoire n'a semblé si précaire.

Les limites du papier

Face à cette impasse, Patrick Charton se tourne alors vers... les Archives nationales, qui conservent les documents administratifs français depuis plus d'un millénaire. "Les conservateurs, dit-il, m'ont expliqué que les supports les plus stables, les plus résistants, étaient... le parchemin et le papyrus. Ou, à défaut, le papier dit permanent, traité spécialement pour durer, sauf accident, plusieurs centaines d'années." Quelles informations transmettre sur ce

disque ? Au minimum, le positionnement géographique du site, sa topographie et son caractère risqué. Mais à condition de se montrer à la fois prudent et psychologue. Car se contenter d'indiquer "Ne creusez pas, c'est dangereux !" aurait toutes les chances d'aboutir à l'effet inverse. On connaît la curiosité humaine.

"Bure-sur-Atome" ? Pour créer l'interrogation

Avant de se demander comment transmettre le souvenir du site de Bure dans cent mille ans, il convient donc déjà de s'assurer qu'il est bien relayé auprès des générations proches. Et d'encourager les locaux à y participer. Pour cela, rien de mieux que les indices inscrits dans la vie courante. Bure pourrait ainsi être rebaptisé, suggèrent certains spécialistes, "Bure-sur-Atome", afin que, dans cinq cents ans, nos descendants s'interrogent sur l'origine de cette appellation.

On pourrait également créer une spécialité gastronomique -un gâteau en forme de champignon nucléaire ?- pour intriguer les gourmands du futur. Pas sûr que les habitants de Bure apprécient !

Les rites, comme par exemple les jours fériés, sont aussi d'excellents vecteurs de transmission. Mais il faudrait sans doute une catastrophe nucléaire pour en arriver à célébrer le souvenir du danger de notre héritage atomique.

Faire travailler des artistes

Des artistes contemporains ont également été mobilisés pour transmettre, à travers les émotions, la perception du danger. Certains pays, par exemple, ont imaginé de reproduire sur les disques de saphir ou des supports en céramique *Le Cri*, d'Edvard Munch, oeuvre censée inspirer la terre. Et donc dissuader d'investir le site. Une plasticienne, Cécile Massart, travaille même, depuis vingt ans, sur la transmission artistique de la mémoire des déchets radioactifs. "Je propose, dit-elle, d'édifier des archisculptures de grande taille qui marqueront le paysage, afin de matérialiser les lieux de stockage et d'aider à mieux appréhender ces sanctuaires d'un genre nouveau." A condition que le message reste compréhensible. Car les statues de l'île de Pâques, elles, gardent leur mystère.

Un autre artiste -Veit Stratmann- suggère, lui, que, tous les trente ans, 4 mètres de terre soient ajoutés sur les centres de stockage. De génération en génération, le paysage se modifierait, avec une colline sans cesse grandissante. Cela forcerait à s'interroger. D'autres proposent un marquage archéologique par dispersion d'artefacts, d'hologrammes ou de menus objets sans valeur aux alentours du site, de manière à alerter sur la nature particulière du lieu.

Les Américains, enfin, ont choisi de surmonter leur site du désert du Nouveau-Mexique d'un immense buisson épineux en béton. Mais, aujourd'hui, ils s'interrogent sur l'interprétation que pourraient en faire les générations futures. Le surhomme du XXI^e siècle a beau être en mesure de changer le climat, il n'est pas près de contrôler l'éternité.

L'Andra privilégiant non plus science et technologie, mais émotion, art et rituel. Quel aveu de la terrible impuissance de l'homme face à ses propres déchets nucléaires !

Transmission de la mémoire des sites : une bouteille à la mer ?



INDISPENSABLE ACCEPTABILITÉ

Poubelle, ô ma poubelle, qui est la plus belle ?

Pas simple de refiler un stockage nucléaire, conseils aux éboueurs de l'atome...



ACCEPTABILITÉ
OPÉRATIONS DE SÉDUCTION,
DE CAMOUFLAGE
SONDAGES DES OPINIONS,
ÉTUDES SOCIOLOGIQUES :
LES GENS EN ONT MARRE
D'ÊTRE PRIS POUR DES
RATS DE LABORATOIRE !

Les Archives d'EDF à Bure, face au chantier/Labo

"Le bâtiment (dit passif), mime son environnement, dans lequel il se fond naturellement." (Cahier des charges architectural)

"Il s'agit d'un projet stratégique qui doit avoir un impact social et environnemental positif sur la région." (LAN / Agence d'architecture)

Les populations ont un rôle majeur à jouer pour la gestion... des stockages nucléaires

Un fascicule produit en 2009 par le Forum de l'AEN* sur la Confiance des Parties Prenantes, intitulé "Vers des installations de gestion des déchets radioactifs devenant un élément durable et séduisant pour leur voisinage / Qualités requises" donne de sidérants conseils aux promoteurs des stockages de déchets nucléaires. Les extraits suivants prouvent bien le rôle accordé aux riverains, mis devant le fait accompli.

Faire accepter, rendre séduisant

Le gros morceau, c'est de la faire accepter, voire aimer, la poubelle radioactive. Selon l'AEN, pour assurer une gestion sûre des déchets radioactifs à long terme, il est crucial que "la population locale ait accepté de vivre avec et d'aider à la préserver au cours du temps". Comment une installation et son site peuvent-ils mieux s'intégrer dans la collectivité d'accueil ? Comment les stockages peuvent-ils "rester séduisants sur le long terme" ?

Faire aimer, voire rendre fier

Conseil, faire de la poubelle atomique un bel objet dont on sera fier : "L'ins-

tallation est attrayante, reconnaissable et à nulle autre pareille. Elle est belle à voir et agréable à vivre". Autre recommandation pittoresque et ingénue, l'intégration positive : "L'installation et le site ont un caractère mémorial. L'installation peut devenir un symbole, un trait bien connu, emblématique et objet d'admiration de la région. Les résidents peuvent tirer fierté de l'existence de l'installation ; celle-ci peut devenir un élément positif de l'identité locale."

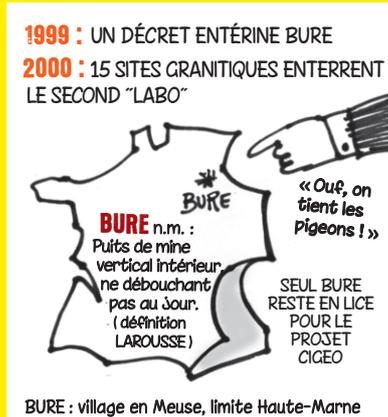
Fondre dans le paysage

Le site doit être facile d'accès et convivial afin que "les gens aillent vers le site avec enthousiasme et tirent satisfaction de son utilisation". Le site doit se fondre dans le paysage et respecter l'esprit du lieu, s'intégrera dans le paysage et le compléter, apprend-on...

Tiens, comme le bâtiment des archives EDF construit à Bure, qui reflète le ciel et les champs alentour ? Ou celui des archives d'AREVA customisé par un artiste dans le village voisin ? AREVA et EDF préparent le terrain et appliquent déjà à la lettre la consigne en Meuse... pour piéger des riverains supposés bien naïfs. Comme quoi, rien n'est laissé au hasard...

*Agence de l'Énergie Nucléaire : 31 pays membres d'Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique/OCDE

Comment en est-on arrivé là ?



L'urgence : sortir du nucléaire au plus vite, et cesser d'accroître les volumes de ces déchets in-gé-ra-bles !

L'ANDRA s'est engagée* début 2013 :

“Les études ont montré que le stockage n'aura pas d'impact radiologique avant 100 000 ans (...).”

Pas de problèmes techniques, pas de déformations des galeries, pas de corrosion des matériaux, pas de mauvais béton, pas de dégradations des colis, pas de chutes de colis, pas de câbles qui cèdent, pas d'incendies, pas d'infiltrations d'eau, pas de fuites intempestives, pas de rejets incontrôlables, pas de séismes, pas de failles, pas d'erreurs humaines, pas d'oublis, pas de mauvais étiquetages, pas d'accidents de transports, pas de corruption, pas d'arrangements pas clairs, pas de raison d'État, pas de secrets...

VOUS Y CROYEZ ? NOUS PAS, rejoignez-nous !

* ENGAGEMENT TEXTUEL DE L'ANDRA (AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS) DANS LE DOSSIER DÉBAT PUBLIC 2013

A ce jour, il n'y a pas de déchets nucléaires à BURE contrairement à certaines idées reçues ; juste des technocrates, qui tentent de faire croire à l'incroyable et/ou de passer en force.

Rien n'est joué.



POUR EN SAVOIR PLUS :
www.burestop.eu
ww.mirabel-lne.asso.fr
pandor.at/fr
www.sortirdunucleaire.org

Par nos soins

COORDINATION BURESTOP !

BURESTOP 55, Collectif Meuse contre l'enfouissement des déchets nucléaires
BURE ZONE LIBRE, Maison de résistance implantée à BURE
EODRA, association des élus opposés à l'enfouissement
LES HABITANTS VIGILANTS de Gondrecourt-le-Château
MNE, Meuse Nature Environnement
Fédération MIRABEL Lorraine Nature Environnement

Nous avons besoin de vous, de votre soutien, de votre aide et de votre adhésion. MERCI ! Et passez faire un tour à la maison de résistance à la poubelle nucléaire, au centre du village de Bure

Burestop55 : non-a-bure55@orange.fr

Bure Zone Libre : leherissonvengueur@gmail.com

Toutes infos + actualités + dossiers + actions :

www.burestop.eu - burezoneblog.over-blog.com

Brochure ré-éditée avec le soutien financier du Réseau "Sortir du nucléaire"
www.sortirdunucleaire.org